



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Délibération n°2025/022/07/17

**OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE D'ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION 2023/014/05/30
DU 30 MAI 2023 PORTANT DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE**

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	9
- Votants :	13

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraisses, légalement convoqué par le Maire le dix juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Éric FREALLE, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Saadia OUMOZOUNE, Alain PRADES.

Etaient absents excusés et représentés : Marie-Odile BOUSQUET, par Éric FREALLE ; Florian GUIBBAUD, par Guillaume DOUZIECH ; Florent PREYNAT, par Eunice MASSOUTIÉ ; Vincent PAKULA, par Alain ASSIÉ.

Etait absent excusé : Alain REILLES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Saadia OUMOZOUNE est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la pièce jointe de la délibération n° 2023/014/05/30 du 30 mai 2023 portant dénomination de voies publiques sur le territoire, il convient de prendre une délibération rectificative afin de corriger certaines dénominations portées par erreur dans le tableau des noms des voies joint en annexe.

VU l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 novembre 1990, Gérard, n°75559 relatif à l'adoption d'une délibération rectificative d'erreur matérielle,

VU la réponse ministérielle du 9 avril 2015 à la question n° 13074 relative à la modification d'une délibération du conseil municipal,

VU l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 3 Février 2009, n° 07BX02535, relatif à la légalité des délibérations entachées d'erreurs matérielles mais non substantielles,

CONSIDERANT que l'erreur matérielle relevée sur le tableau des noms des voies joint en annexe de la délibération 2023/014/05/30 constitue une erreur de forme résiduelle et qu'à ce titre elle n'entache pas d'illégalité la délibération adoptée, qui reste donc créatrice de droits et exécutoire,

CONSIDERANT qu'en présence d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la décision, le Conseil Municipal peut corriger une délibération en adoptant une délibération rectificative sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle,

CONSIDERANT qu'à des fins de bonne tenue du registre des délibérations, il est nécessaire de procéder à la correction de cette erreur matérielle de forme,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,

DECIDE

ARTICLE 1 : La rectification des éléments de dénominations portées dans le tableau joint en annexe est approuvée. L'annexe 2 (Lasgraisses Adressage (Général)) sera modifiée en conséquence.

Les autres éléments de la délibération initiale restent inchangés.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision, Les voies concernées par ces changements d'appellation se verront attribuer de nouveaux panneaux actant cette modification.

Fait à LASGRAÏSSES, le 17 juillet 2025

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 17 juillet 2025

Transmis en préfecture le 18 juillet 2025

Publié sur le site le 18 juillet 2025

Tableau de dénominations des voies :

1	Route d'Albi	14	Chemin de Sanguinières	27	Chemin de Lécou
2	Route de Marssac	15	Chemin de la Rigaudié	28	Travers de Rigal
3	Route de Montdragon	16	Chemin de Belbèze	29	Chemin des Aymerix
4	Route de Cadalen	17	Chemin de la Garrigue	30	Chemin Bonaventure
5	Route du Castella	18	Chemin du Cussou	31	Chemin de Barthe Grand
6	Route de Labessière-Candeil	19	Route de Saint Mémy	32	Chemin de Brignou
7	Côte des Hauts de Ferrières	20	Chemin de Gombert	33	Chemin de Massaguel
8	Chemin des Bleuets	21	Chemin de Rigal	34	Chemin de la Borie Petite
9	Chemin des Chênes	22	Route d'Orban	35	Chemin de la Sole
10	Chemin de la Toupine	23	Chemin de Peyrac	36	Chemin de Bouyssières
11	Chemin de Belot	24	Chemin de Rieuloup	37	Chemin de Malpas
12	Chemin de Vignoboul	25	Chemin de Frescaty	38	Impasse du Col Haut
13	Chemin de Barrau	26	Route de Sieurac		